

# 46

## Commission permanente

### Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : Mme LARUE

49593

21 - Enseignement 2nd degré

### Collèges en action

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Expose :

Dans le cadre du dispositif « Collèges en action », les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille un projet présenté aux membres du groupe de travail éducation jeunesse du mois de mai 2024 (sollicitation par courriel). Un avis favorable a été donné et le groupe soumet le montant suivant au vote de la Commission permanente. Le détail de ce projet est joint en annexe 1.

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
SAINT LOUIS (EX LA HUBLAIS)	CESSON-SEVIGNE	privé	Studio pédagogique de création	2 627,87 €	2 128,30 €
				<b>Total :</b>	<b>2 128,30 €</b>

Projet relevant de dépenses d'investissement

## Décide :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 2 128,30 euros au Collège Saint-Louis de Cesson-Sévigné pour l'acquisition de matériel dans le cadre du projet présenté en annexe 1 et 2.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242488

Pour extrait conforme